



CONCOURS 2020 : « À VOS MASQUES ! »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

❖ Thème : Le masque

Les techniques de loisirs créatifs permises : scrapbooking, cartonnage, carterie, modelage, sculpture, peinture, mosaïque, tricot, couture, broderie, fils, cordes, détournement d'objet, recyclage. La taille de la création doit être inférieure à 60 cm pour être acceptée.

La customisation d'un article du commerce n'est pas autorisée.

❖ Principes de base

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux particuliers à l'exclusion des exposants du salon Creativa Metz 2020.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Une seule création par personne sera acceptée.

❖ Article 1 : Objet

Metz Expo Evènements, dont le siège social est situé Rue de la Grange au Bois - BP 45059 - 57070 Metz Cedex 03, organise un concours **de création sur le thème du carnaval baptisé « À VOS MASQUES »**.

Le principe est de réaliser une création originale, correspondant à une réinterprétation de masques en utilisant une ou plusieurs techniques de loisirs créatifs, au choix parmi celles acceptées.

❖ Article 2 : Condition de participation et inscription

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon Creativa Metz 2020, chaque candidat devra retourner son bulletin de participation* avant le **Mercredi 22 Janvier 2020**, par email : florence.bouyala-desquaires@metz-expo.com ou à l'adresse suivante :

Salon Creativa Metz
Rue de la Grange aux Bois
BP 45059
57072 Cedex 03

* La participation doit comporter :

- Les coordonnées complètes du candidat : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail.
- Un nom (un titre) pour l'œuvre.

Seuls les 30 premiers bulletins à nous parvenir seront acceptés. Si le bulletin n'est pas retenu, le candidat sera immédiatement prévenu.

Les pièces seront exposées pendant les 4 jours du Salon Creativa Metz, du Jeudi 06 au Dimanche 09 Février 2020.

❖ **Article 3 : Dépôt et retour**

Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée pour le **Mardi 03 Février 2020**, au plus tard, au Parc des Expositions de Metz Métropole, et venir la retirer impérativement le Dimanche 09 Février 2020 à 18h00.

A défaut de retrait des œuvres dans le temps imparti, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

Un comité de sélection délibèrera le **Mercredi 05 Février 2020** au matin sur les œuvres retenues pour l'exposition.

Si la création du candidat est retenue pour être exposée, ce dernier recevra 2 invitations pour le Salon Créativa Metz 2020, à retirer à l'Accueil Exposants du Parc du Jeudi 06 Février au Dimanche 09 Février 2020.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur. L'organisation se décharge de toute perte, vol et/ou casse.

❖ **Article 4 : Jury**

Ce sont des visiteurs et des exposants qui voteront pour la création de leur choix. Les bulletins de vote seront dépouillés le **Dimanche 09 février 2020** matin. Le résultat sera sans appel.

❖ **Article 5 : Les prix**

La remise des prix s'effectuera le **Dimanche 09 février 2020 à 16h00**.

1^{er} prix : 1 robot Kitchen Aid offert par notre partenaire Boulanger (valeur 399 €)

1 lot « Pois beiges : porte-épingles, sac tricot zippé, porte aiguilles, trousse couture, boîte couture ronde » offert par notre partenaire Cultura (valeur 123 €)

2^{ème} prix : 1 an d'abonnement au magazine de notre partenaire « Modes et travaux » (valeur 111 €)

1 lot « Pois bleus : boîte couture, trousse couture, porte aiguilles, porte-épingles » offert par notre partenaire Cultura (valeur 77 €)

3^{ème} prix : 1 lot « Pois rouges : trousse couture, porte aiguilles, sac tricot city » offert par notre partenaire Cultura (valeur 52 €)

1 pack « Petitcollin » de notre partenaire A la boutique d'Etain

❖ **Article 6 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout évènement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront alors avisés dans les plus brefs délais.

❖ **Les partenaires du concours :**



Metz - Metzanine



Ce règlement est déposé chez : SCP Huissiers de Justice BOOB - PETIT – MULLER – EGLOFF 23 rue de Sarre 57070 METZ.